



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

D - 20070192

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUVEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

Excusés :

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ; Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement allée de Chartres et allée de Bristol. Avenant n°1 au contrat d'affermage entre la Ville de Bordeaux et la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux.
Décision. Autorisation

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, P/M. Jean-MICHEL GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 200500447 du Conseil Municipal du 26 septembre 2005, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis entre les allées de Chartres et les allées de Bristol à Bordeaux avec la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux. Cette offre de stationnement concerne les véhicules légers des usagers résidentiels et rotatifs.

Considérant l'attrait touristique de Bordeaux tout au long de l'année et particulièrement durant la saison estivale, il est apparu opportun de compléter ce dispositif par un espace de stationnement réservé aux cars de tourisme dans une zone très touristique et proche de l'Office de Tourisme. Ce stationnement qui vise exclusivement les cars de tourisme et n'autorise pas l'arrêt momentané d'un bus, permettra d'éviter le stationnement illicite qui perturbe parfois la circulation.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux réaménagera le parc de surface en créant 12 places de stationnement destinées aux cars de tourisme dont l'accès (entrée et sortie) se fera par les allées de Bristol. Ce réaménagement permettra aussi, d'augmenter la capacité du stationnement des voitures légères de 15 places. La Ville de Bordeaux envisage d'en confier la gestion et l'exploitation par avenant au contrat d'affermage à la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux.

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé, définit les dispositions relatives à l'extension de la surface affermée et à la gestion des places créées, ainsi que les tarifs applicables au stationnement des cars de tourisme. La passation de cet avenant n'est pas soumise à l'avis de la Commission visée à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les autres dispositions contenues dans le contrat d'affermage initial sont inchangées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage,
- autoriser Monsieur le Maire à le signer

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Paul JAUFFRET
Adjoint au Maire

**AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET LA SOCIETE DES GRANDS GARAGES ET PARKINGS DE
BORDEAUX
POUR L’EXTENSION DU PARC DE STATIONNEMENT DE PROXIMITE
ALLEES DE CHARTRES – ALLEES DE BRISTOL**

ENTRE

La Ville de Bordeaux

Représentée par Monsieur Alain JUPPÉ,
Domicilié en l’Hôtel de Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par la délibération n°
du Conseil Municipal en date du _____ reçue en Préfecture de la Gironde le
.

Ci-après dénommée la Ville

ET

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux
Au capital de 611 574,63 euros
Domiciliée Place de la Ferme-de-Richemond 33075 Bordeaux cedex

Représentée par Monsieur Didier MAU, Directeur Général
Habilité aux fins des présentes par la délibération du Conseil d’Administration en date du

Ci-après dénommée le fermier

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Considérant l’attrait touristique de Bordeaux tout au long de l’année et particulièrement durant la période estivale, il est apparu opportun de compléter ce dispositif par un espace de stationnement réservé aux cars de tourisme dans une zone très touristique et proche de l’Office de tourisme. Ce stationnement qui vise exclusivement les cars de tourisme et n’autorise pas l’arrêt momentané d’un bus, permettra d’éviter le stationnement illicite qui perturbe parfois la circulation.

Article 1^{er} : description de l’extension des ouvrages et prise de possession

L’article 2 du contrat d’affermage initial est complété par le paragraphe suivant :
La nouvelle surface affermée, objet de l’avenant, est située entre les allées de Chartres et les allées de Bristol, elle représente une surface d’environ 3720 m², conformément au plan ci-annexé.

La capacité ouverte au stationnement des véhicules légers est portée à 395 places soit une augmentation de 15 places. Le stationnement des cars de tourisme représente 12 places.

Le fermier prend possession de l’équipement objet de l’avenant n°1 dans l’état où il se trouve au jour de la prise de possession prévu le 20 avril 2007. Un état des lieux contradictoire sera réalisé à la date de prise d’effet de l’avenant n°1.

Article 2 Tarifs

Les tarifs applicables au stationnement des cars de tourisme figurent sur l’annexe 1.

Article 3

Tous les autres articles du contrat d'affermage sont inchangés.

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le
En quatre exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux,
Alain JUPPÉ	Didier MAU
Député Maire	Directeur Général

ANNEXE 1

TARIFS TTC VALEUR MARS 2007 EMPLACEMENTS RESERVES AUX CARS DE TOURISME

Matin	8h à 14h	10 euros
Après-midi	13h à 19h	10 euros
Soirée	18h à 2h le lendemain	15 euros
Journée	8h à 19h	15 euros
Nuit	18h à 9h le lendemain	20 euros
24 heures	8h à 9h le lendemain	25 euros